



COMPTE RENDU DU CONSEIL ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024.

Etaient présents : Mmes Mrs LECLERE Ghislaine, THOMAS Marie, VACHEZ Sylvie, TASSAN Thierry, BROUARDELLE Thibault, KAPLON André, LE MARECHAL Jean-Claude, SIMON Adrien
Absente excusée : Madame MILET Sabine ayant donné son pouvoir à Monsieur TASSAN Thierry
Secrétaire de séance : Monsieur SIMON Adrien.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 février 2024 : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2024.

Taux d'imposition 2024 : Madame le Maire rappelle que les bases d'imposition changent tous les ans (+ 3,5% cette année environ). Il est nécessaire de procéder au vote de la taxe d'habitation qui n'existe que pour les résidences secondaires et les logements vacants, le taux de la commune était de 21,41%.

Il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour permettre de financer les travaux d'investissement prévus. La commission a validé ces taux. Le conseil à l'unanimité valide les taux d'imposition 2024.

Délibération n° 2024-3-1 : vote des taux d'imposition 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE

De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,72%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15,19%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21,41%

De charger Madame le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Investissements 2024 : Le Conseil à l'unanimité vote les investissements suivants pour 2024 :

DEPENSES :	Prévisions	Crédits reportés	TOTAL
- Emprunt	8 700 €		8 700 €
- Voirie	1 400 €	600 €	2 000 €
- Terrain de loisirs	5 300 €	8 200 €	13 500 €
- Mairie	34 000 €	30 000 €	64 000 €
- Salle communale	6 800 €	3 200 €	10 000 €
- Eglise	4 400 €	1 200 €	5 600 €
- Cimetière	5 000 €	5 000 €	10 000 €
- Atelier	23 000 €	2 000 €	25 000 €
- Fort de Pouillon	44 000 €	2 000 €	46 000 €

- Salle du Patrimoine	0 €	1 000 €	1 000 €
- Annex bâtiment communal	24 000 €	0 €	24 000 €
- Monument aux Morts	41 000 €	0 €	41 000 €
- Terrain communal Noëllettes	5 400 €		5 400 €
- Caution	2 000 €		2 000 €
TOTAL DEPENSES		205 000 €	
Crédits reportés		53 200 €	
TOTAL DEPENSES		258 200 €	

RECETTES :

- FCTVA	18 000 €
- Excédent 2023	103 159 €
- Subvention mairie	20 000 €
- Virement de la section de fonctionnement	115 041 €
- Caution	2 000 €
TOTAL RECETTES	258 200 €

Subventions aux associations 2024 : Le Conseil vote les montants des subventions aux associations comme suit :

- ADMR	200,00 €
- Ecole maternelle Hermonville	300,00 €
- La ligue contre le cancer	100,00 €
- La Pouillonnaise	800,00 €
- Massif de Saint Thierry	200,00 €
- OCCE Coop scolaire Hermonville mer)	800,00 € (500 € + 300 € pour classe de
- Office de Tourisme	150,00 €
- Pouillon ça pétille	450,00 €
- Société de chasse	250,00 €
- Comité des fêtes	500,00 €
- Sapeurs-Pompiers	300,00 €
- Collège de Saint Thierry	300,00 €
- La Villannelle	100,00 €
- CLIC	521,00 €
- Mission UNESCO	255,00 €
- Fondation du Patrimoine	200,00 €
- Villes et villages fleuris	90,00 €
- Les P'Tits Rats de Courcy	150,00 €
- Association du Fort de Pouillon	400,00 €
- Les amis de bambou	100,00 €
- Crèche de Chenay	1 000,00 €

Pour un total de 7 166 €.

Délibération n° 2024-3-2 : subvention aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- ADMR	200,00 €
- Ecole maternelle Hermonville	300,00 €
- La ligue contre le cancer	100,00 €
- La Pouillonnaise	800,00 €
- Massif de Saint Thierry	200,00 €
- OCCE Coop scolaire Hermonville	800,00 €

- Office de Tourisme	150,00 €
- Pouillon ça pétille	450,00 €
- Société de chasse	250,00 €
- Comité des fêtes	500,00 €
- Sapeurs-Pompiers	300,00 €
- Collège de Saint Thierry	300,00 €
- La Villannelle	100,00 €
- CLIC	521,00 €
- Mission UNESCO	255,00 €
- Fondation du Patrimoine	200,00 €
- Villes et villages fleuris	90,00 €
- Les P'Tits Rats de Courcy	150,00 €
- Association du Fort de Pouillon	400,00 €
- Les amis de bambou	100,00 €
- Crèche de Chenay	1 000,00 €

Vote du budget unique 2022 : Le budget de fonctionnement se votant au chapitre, le conseil municipal à l'unanimité vote les montants suivants sachant que le détail leur a été fourni et explicable :

DEPENSES :

- Chapitre 011 (charges à caractère générale où figure la cagnotte) : 434 160 €
- Chapitre 012 (charges de personnel) : 132 300 €
- Chapitre 014 (atténuation de produits) : 102 938 € (compensation de la CU et FNGIR)
- Chapitre 65 (autres charges y compris indemnités des élus et subventions) : 53 171 €
- Chapitre 66 (charges financières) : 140 €
- Chapitre 023 (virement en investissement) : 115 041 €

Soit un total en dépenses de fonctionnement : 837 750 €

RECETTES :

- Chapitre 002 : report 2023 : 464 554 €
- Chapitre 70 (produits de services : location droits de chasse, CU) : 2 300 €
- Chapitre 73 (impôts et taxes) : 40 000 €
- Chapitre 731 (impositions directes) : 222 489 €
- Chapitre 74 (dotations) : 81 407 €
- Chapitre 75 (autres produits : loyer et salle) : 27 000 €

Soit un total en recettes de fonctionnement : 837 750 €

Le budget unique 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 837 750 €
- Section d'investissement : 258 200 €

Délibération n°2024-3-3 : budget unique 2024

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité vote le budget unique 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 837 750 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 258 200 €

Travaux en cours : les travaux en cours sont :

- Mairie : l'entreprise Noël doit intervenir prochainement pour la reprise des problèmes sur les façades de la mairie (devait venir fin mars mais la météo ne l'a pas permis)
- Eglise : l'entreprise SM Ravalement va intervenir prochainement (en fonction de la météo)
- Le portail de la mairie est commandé, en cours de construction et devrait être installé semaine 20 (entre le 13 et le 17 mai 2024)

- La grille du monument aux morts est en cours de construction et il restera à valider la date de pose. L'entreprise DEBROUWER interviendra après le 8 mai.
- JKL va venir pour les volets et la porte de la mairie

Devis à signer suite au vote du budget : Suite à la validation du budget 2024, il est nécessaire de valider les devis correspondants à savoir :

- Armoires anti-feu : 2 armoires pour mettre tous les registres anciens ainsi que les permis de construire pour un montant de 8 635,50 € HT soit 10 362,60 € TTC
Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis.

Délibération n° 2024-3-4 : devis pour armoires ignifugées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide l'achat de deux armoires ignifugées auprès de la société SEDI pour un montant HT de 8 635,50 € soit 10 362,60 € TTC.

Charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

- Panneau leds : plusieurs devis ont été demandés pour l'installation d'un panneau leds sur le mur de la mairie afin de permettre l'information des habitants en complément de Panneau Pocket et des flyers. Madame le maire propose au conseil de demander des subventions sur le devis d'un montant de 12 252,96 € HT.

Les autres devis seront validés au fur et à mesure de l'avancée des travaux de commission.

Délibération n° 2024-3-7 : demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour panneau leds

Madame le Maire présente au conseil le projet relatif à l'installation d'un panneau leds sur la façade de la mairie.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DETR 2024 et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par le Maire
- Décide la réalisation pour 2024 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au titre de la DETR 2024.

Délibération n° 2024-3-8 : demande de subvention au titre de la DSIL 2024 pour panneau leds

Madame le Maire présente au conseil le projet relatif à l'installation d'un panneau leds sur la façade de la mairie.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée au titre de la DSIL 2024 et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par le Maire
- Décide la réalisation pour 2024 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au titre de la DSIL 2024.

Délibération n° 2024-3-9 : demande de subvention au Département pour panneau leds

Madame le Maire présente au conseil le projet relatif à l'installation d'un panneau leds sur la façade de la mairie.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée des services du Département et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par le Maire
- Décide la réalisation pour 2024 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au titre du programme de subvention du Département 2024.

Délibération n° 2024-3-10 : demande de subvention à la Région pour panneau leds

Madame le Maire présente au conseil le projet relatif à l'installation d'un panneau leds sur la façade de la mairie.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée des services de la Région et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet présenté par le Maire
- Décide la réalisation pour 2024 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au programme de subvention de la Région 2024.

Divers :

1°) Cérémonie du 8 mai : la cérémonie aura lieu à 11 h 15. Il faudra prévoir le rangement de la salle avant de partir car la salle est réservée le samedi 11 mai et les employés communaux sont en congés. Le conseil demande si on ne peut pas faire la cérémonie dans la salle patrimoniale. A voir.

2°) Inauguration du parc communal : L'inauguration est prévue le samedi 1^{er} juin 2024 à 11 h. L'invitation va être envoyé aux officiels pour le moment et un flyer sera donné aux habitants prochainement.

3°) élections européennes : je vous rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8 h à 18 h (sauf arrêté préfectoral changeant les horaires). Il est nécessaire de nous faire un retour par mail rapidement de vos disponibilités pour la tenue du bureau de vote qui est obligatoire je vous le rappelle. Les horaires sont 8 h – 12 h, 12 h – 15 h 30, 15 h 30 – 18h.

L'élection se fera dans la salle municipale car les bureaux sont enregistrés au niveau national et non modifiable à ce jour.

Les conseillers décident de leur tour de permanence à savoir :

- 8 h à 12 h : Ghislaine LECLERE, Sylvie VACHEZ, André KAPLON
- 12 H 0 15 H 30 : Jean-Claude LE MARECHAL, Thibault BROUARDELLE (à confirmer), Sabine MILET (lui demander si cela lui convient)
- 15 h 30 à 18 h : Adrien SIMON, Thierry TASSAN, Marie THOMAS

4°) Travaux rue du Parc : Un arrêté interruptif de travaux a été envoyé aux propriétaires du 30 rue du Parc afin qu'ils arrêtent les travaux de construction de leur mur de clôture car celui-ci n'est pas positionné en limite de propriété. Nous avons rencontré les géomètres et on attend leur retour.

5°) Recours LAURENGE : je vous informe que la famille LAURENGE a déposé à nouveau un recours contre la commune concernant le permis de construire de Mr FAYAULT. L'avocat de la commune a fait une réponse et on attend le retour du tribunal.

6°) Partage de documents : un nouveau devis a été fait par JVS pour le partage de document pour un montant annuel de 516,36 € HT. Il ne sera créé qu'un accès unique pour tous les conseillers, un accès pour le maire et un accès pour le secrétariat. Je vous propose d'adopter cette solution car entièrement sécurisée et hébergé en France. Le conseil décide la signature de ce devis par 8 voix pour et une abstention.

7°) Point Petit pouillonnais : Monsieur BROUARDELLE Thibault demande que tous les articles soient prêts pour fin avril et que la mise en page soit faite pour le 15 mai 2024. Le Magazine paraîtra après l'inauguration du parc.

Le conseil décide de confier l'impression aux ateliers monastiques de Saint Thierry.

8°) Madame le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous avec la DECI est prévu le 12 avril 2024 à 10 h à la mairie. Afin de le préparer, Monsieur TASSAN Thierry a fait le tour des poteaux d'incendie et des réserves d'eau incendie. Pour info les 2 réserves des Ateliers de la Forêt sont vérifiées tous les ans.

9°) Madame le Maire informe le conseil qu'elle reçoit actuellement les employés communaux avec les adjoints pour finaliser les fiches de poste.

10°) la ville de Reims propose de passer une convention avec elle pour les jeunes qui voudraient participer à Reims Activ'été. Le coût par enfant est de 160 €. Les autres communes qui adhèrent dans notre secteur refacturent aux parents à l'inscription de l'enfant. Je vous propose de faire un essai cette année avec refacturation aux parents du montant à l'inscription.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide la signature de cette convention avec refacturation aux parents à l'inscription.

Madame le Maire informe le conseil qu'une ligne express de bus sera ouverte à l'automne qui passera toutes les heures entre Pouillon et Reims Clairmarais.

Délibération n° 2024-3-5 : convention Reims Activ'été

Madame le Maire explique au conseil que la ville de Reims met en place le dispositif de loisirs jeunes « Reims Activ'été » durant les vacances d'été en direction des rémois de 7 à 17 ans du 8 juillet au 23 août 2024.

Ainsi les jeunes peuvent pratiquer durant les vacances scolaires d'été des activités sportives, ludiques, technologiques ou culturelles de qualité, une manière pertinente de les sensibiliser aux règles de comportement à y tenir.

La ville de Reims s'engage à permettre l'accès des adolescents de notre commune au dispositif « Reims Activ'été » en contrepartie d'une participation de la commune à hauteur de 160 € par carte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la signature de la convention de partenariat avec la ville de Reims pour le dispositif « Reims Activ'été » pour les jeunes de 7 à 17 ans.

Charge madame le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2024-3-6 : refacturation suite convention Reims Activ'été

Suite à la décision de signer la convention de partenariat pour le dispositif de loisirs jeunes « Reims Activ'été » avec la ville de Reims, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de refacturer le montant de cette participation aux familles soit 160 € par carte.

Cette facturation sera faite dès l'inscription de l'enfant au dispositif.

Charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

11°) Bornages terrain communal : nous avons reçu les devis pour le terrain à côté de la lagune à savoir :

- Terra pour un montant de 1 422 € TTC
- DVR pour un montant de 1 995,48 € TTC

Le conseil après délibération décide de retenir le devis du cabinet DVR.

TOUR DE TABLE

1°) Madame THOMAS Marie informe le conseil qu'une réunion pour la préparation des travaux du parc est prévue le vendredi 12 avril 2024.

2°) madame VACHEZ Sylvie informe le conseil que des devis vont être demandés pour le fleurissement du monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.